

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 22 février 2024

Le **jeudi 22 février 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le :
16 février 2024Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;

Objet :
Modification de la
comitologie du Plan de
Déplacements Urbains
(point 5)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ;
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL
CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA

RÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : Néant

Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Mickael FAUQUEMBERG ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;

Nombre de titulaires
présents :
11
Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIERPouvoir(s) :
1Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ;Nombre total de
votants :
14Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 28/02/2024

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Publication
Le : 28/02/2024

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Certifié exécutoire
Le : 28/02/2024

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Modification de la comitologie du Plan de Déplacements Urbains

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, et notamment les articles L1214-1 et suivants,

Vu le plan de déplacements urbains (PDU) d'Artois Mobilités adopté par délibération du comité syndical n°2018/152 du 20 décembre 2018,

Vu la délibération n°2019/45/CS du comité syndical du SMT Artois-Gohelle du 26 juin 2019 portant mise en place des instances du plan de déplacements urbains,

Vu la délibération n°2021/19/CS du comité syndical du SM Artois-Gohelle du 18 février 2021 désignant les membres élus du SMT Artois-Gohelle au sein du comité de suivi du Plan de Déplacements Urbains,

Considérant qu'afin d'assurer le suivi de plan de déplacements urbains, un comité de suivi a été constitué pour suivre au plus près sa mise en application, ainsi qu'un comité technique chargé de réaliser les actions du PDU et de l'observatoire,

Considérant que la périodicité de ces deux instances est inadaptée à la mise en œuvre du PDU,

Considérant qu'afin d'assurer un suivi efficace et pertinent du PDU, il est proposé de fusionner le comité de suivi et le comité technique en une seule instance qui restera dénommé le comité de suivi,

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE de fusionner le comité de suivi et le comité technique en une instance unique, dénommée le comité de suivi.

Article 2 : PRÉCISE que la composition du comité de suivi reste inchangée et comprend les membres désignés par les délibérations 2019/45/CS et 2019/46/CS du 27 juin 2019, et les membres élus par la délibération 2021/19/CS, comme suit :

- Artois Mobilités, représenté par trois membres titulaires et trois membres suppléants (pour rappel, David THELLIER titulaire, Daniel LEFEBVRE suppléant pour la CABBALR, *Pierre CHÉRET* titulaire, *Nadine DUCLOY* suppléante pour la CALL et Charly MEHAIGNERY titulaire, *Valérie CUVILLIER* suppléante pour la CAHC)
- Les 3 agglomérations membres d'Artois Mobilités :
 - CABBALR, 1 représentant
 - CALL, 1 représentant
 - CAHC, 1 représentant
- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, 1 représentant

- Le conseil régional HDF, 1 représentant
- VNF, 1 représentant
- Les services de l'État :
 - DDTM, 1 représentant
 - DREAL, 1 représentant

- L'ADEME
- L'ADAV
- La Mission Bassin Minier
- Le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA)
- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)
- Tadao
- SCoT LLHC
- Hauts-de-France Mobilité
- DIR Nord

Article 3 : PRÉCISE que le comité de suivi se réunira lorsque l'état d'avancement du plan des déplacements urbains le nécessitera.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 22 février 2024

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

